

**DÉCISION MUNICIPALE****N° 2024 – 49****En date du 17 avril 2024**

Objet : Acceptation du sous-traitant - entreprise « ORCA MOBILIER URBAIN & ORNEMENT DE JARDIN » pour le lot n°2 : réalisation d'un kiosque (marché 2023/LUZ/08)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la commande public

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu la décision municipale n°2024-14 portant attribution du marché n°2023LUZ08 – requalification de la Place de la République – lot n°2 : fourniture et pose d'un kiosque au profit de la société « OISE ENVIRONNEMENT TP ».

Considérant la demande de sous-traitance présentée par la Société « OISE ENVIRONNEMENT TP » pour la fourniture du kiosque pour un montant de 150 000€ HT.

Considérant que l'entreprise « ORCA MOBILIER URBAIN & ORNEMENT DE JARDIN » présente les garanties suffisantes pour la mise en œuvre de cette prestation.

DECIDE

Article 1^{er} : De signer l'acte de sous traitance avec l'entreprise « ORCA Mobilier Urbain & Ornement de Jardin », sise ZAC des Cailloux de Sailleville – 365 rue Nicolas Joseph Cugnot à Laigneville (60290), N° SIRET : 394 705 123 00054, et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

Article 2 : Dit que le montant est fixé à 150 000€ HT soit 180 000€ TTC.

Article 3 : Dit que ces dépenses sont imputées sur le budget principal de la commune

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX

Maire

Date de notification : 19/04/2024

Date de transmission au représentant de l'Etat : 18/04/2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 19/04/2024